

## CONSEIL DE QUARTIER DISTRICT 5 | VAL-SENNEVILLE

# Compte rendu

Séance du 24 septembre 2024 à 19 h à la Salle communautaire  
de Val-Senneville au 656, route des Campagnards

### PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier

M. Réginald Béland, conseiller de quartier  
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier  
M. Jean Simard, conseiller de quartier  
M. Réjean Beaudet, conseiller de quartier  
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier  
M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier

Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

**ASSISTANCE** : 2 personnes

---

### 1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h.

### 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par, M. Réjean Beaudet de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-09-01**

### 3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 juin 2024

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par M. Gino Pallagrossi, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-09-02**



### Suivis

- a. **Affichage pour le jeu libre** : L’affichage a été fait.
- b. **Problème de vitesse dans le village** : Les camions de lithium roulent moins vite à présent qu’il y a eu un avertissement.
- c. **État d’avancement, parc Polyval** : Mme Stéphanie Dubé qui avait des questions là-dessus enverra un courriel à M. St-Jules. Pour les développements futurs, le conseil de quartier sera consulté.
- d. **Carrefour giratoire** : Le Carrefour sera terminé le 15 octobre.
- e. **Affiches de règlementation au lac de Sœurs** : Le règlement est en écriture. Avant que le règlement soit présenté au conseil municipal, il sera présenté au conseil de quartier pour avis. La prochaine étape sera d’avoir un accès aux terrains périphériques au lac. Il est rappelé qu’à la tombée de la nuit, il est interdit de s’installer dans le parc.
- f. **Blocs de béton** : La demande a été faite, pas de réponse encore.
- g. **Fête de la Saint-Jean** : L’événement était bien organisé, mais il pleuvait beaucoup et moins de participation.
- h. **Projets structurants** : Ce sujet est à l’ordre du jour et sera discuté en 13 b).
- i. **Asphalte chemin Paré** : À faire.
- j. **Lampadaires à réparer** : Faire le suivi pour 199, route des Campagnards et au coin des chemins Paré et Beaulieu.

#### 4- Parc BMX

Suite au sondage préparé en 2023 par le Service Sports et plein air, l’avis de 51 répondants a été consigné. M. St-Jules avait fait parvenir un rapport aux conseillers préalablement à la rencontre, présentant les résultats et l’analyse des données au sondage. Le document, qui comporte les volets images, catalogue et questionnaire, est passé en revue.

Le volet « images » du questionnaire consistait à faire choisir aux participants leur image préférée de parc :

- Aucune balançoire n’a été retenue comme équipement, car cela fait partie de l’air de jeux existant;
- Plus de 60 % des répondants souhaitent avoir une installation sanitaire adéquate sur le site;
- La moitié des répondants retiennent des modules de jeux aux composantes naturelles comme le bois. Le tiers des participants a un intérêt pour des structures plus modernes et colorées;
- Une toile solaire est un équipement qui a été sélectionné par 30 % des participants;
- 30 % des participants ont sélectionné un parcours de type hébertisme comme composante du parc.

En complément, le volet « catalogue » a permis de consulter différents catalogues d’équipements afin d’orienter leurs idées. Cet exercice a fait ressortir cinq principaux éléments :

- Des équipements aux composantes naturelles, un point important soulevé au volet « images »;
- Des stations d’exercices pour les adultes, les retraités;
- Des jeux à ressorts;
- Une tyrolienne;
- Des équipements pour se rafraîchir (jeux d’eau, fontaine à boire).



Finalement, le volet « questionnaire » consistait à rechercher des informations sur les aspects suivants :

- Ambiance familiale, décontractée, chaleureuse, colorée et festive;
- Le parc BMX est un point de rassemblement pour tous;
- Quelques idées pour dynamiser le quartier : chasse au trésor, jardin communautaire, séances d'entraînement, événements musicaux, etc.;
- L'aspect naturel des équipements est souhaité majoritairement;
- D'autres commentaires : terrain de baseball, équipements pour se rafraîchir, aménagement de sentiers de vélo dans le boisé, et plus.

La conclusion de ce rapport : Le nombre élevé de participants à ce sondage en seulement quelques heures témoigne de l'engouement accordé de la population du quartier à ce site. La prochaine étape consistera à élaborer divers aménagements en fonction des besoins exprimés et des principes d'aménagement des espaces publics.

À la lumière de ces renseignements, il importe maintenant que les citoyens donnent leur avis sur le rapport. Il est convenu également de poursuivre la suite des choses le plus rapidement pour que les jeunes de Val-Senneville puissent en profiter rapidement.

#### **Adoption du rapport pour le parc BMX de Val-Senneville**

Il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Stéphanie Dubé, de recommander l'adoption du rapport pour le parc BMX de Val-Senneville et de demander que le Service Sports et plein air procède à l'élaboration des différents concepts d'aménagement en fonction des besoins exprimés et qu'il fasse une présentation au conseil de quartier au printemps de 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION VSE2024-09-03**

À noter que le conseil de quartier est toujours en attente du rapport de Val-du-Repos.

#### **5- Descente de bateau rue Elizabeth**

La Ville avait demandé un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement. Celui-ci a été refusé. Des citoyens sont présents pour demander une révision de la décision. Le conseil de quartier appuie les demandes et demande que de nouvelles vérifications soient effectuées pour faire cheminer ce dossier.

- Définir la grosseur des bateaux qui peuvent emprunter la descente (Peut-on au moins aménager une descente pour les petits bateaux?);
- Travailler l'égalité de la descente au niveau de l'uniformité du fond et de la roche dans l'eau (faire le nivelage);
- Avoir des aménagements tels qu'un quai flottant;
- Avoir une ligne définie pour la descente, soit une bonne signalisation et des bordures claires.

M. Simard déplore que depuis 45 ans, rien n'ait changé, et que cet espace soit laissé sauvage. Le lot est petit. Il s'agit pourtant du seul accès public à proximité. Le quai fédéral est plus loin. Les commentaires seront transmis.

M. St-Jules encourage les citoyens à aller voir le député. L'argent est disponible pour le projet qui est bloqué en ce moment.



**6- Suggestion de remplacement d'une purge par une borne d'incendie**

M. Simard avait envoyé la demande citoyenne. Il n'y a pas assez de pression et le diamètre du tuyau en dessous ne correspond pas aux normes pour le faire.

**7- Photo-radar**

Dans certaines régions, des photo-radars sont installés. Le conseil de quartier souhaiterait l'implantation de tels appareils dans la nôtre.

**Installation d'appareils photo-radars**

Il est proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par M. Réjean Beaudet, de demander à la Ville la possibilité de faire installer des appareils de photo-radars aux endroits désignés comme dangereux en raison de la circulation rapide, puisque le ministère du Transport et de la Mobilité durable souhaite favoriser le déploiement de ces appareils.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-09-04**

**8- Abat-poussière**

Cette année, la municipalité a fait l'achat de l'abat-poussière liquide. La surface est restée gris foncé, signe de l'efficacité du procédé. La seule chose : sur la rue Boulet, le chauffeur de niveleuse du Centre de formation professionnelle est venu se pratiquer et l'a enlevé. Il est demandé que le chemin soit nivelé avant d'appliquer l'abat-poussière.

M. St-Jules va transmettre l'avis favorable à l'administration, cependant, il y a eu beaucoup de commentaires concernant la niveleuse et la séquence dans laquelle ces travaux doivent être faits.

**9- Sentier sécurisé entre l'école et le parc BMX :** M. Simard avait offert de céder un passage de 20 pieds sur son terrain moyennant des frais d'arpentage et de notaire, pour permettre aux enfants de marcher en sécurité. M. Simard a envoyé le plan au Service de Sports et plein air, mais il n'a pas eu de retour.

**Demande de cession de passage au SSPA**

Il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé par Mme Stéphanie Dubé, de demander à M. Ian Bélanger, directeur du Service Sports et plein air de procéder aux démarches visant à établir un sentier sécurisé entre l'école et le parc BMX et de faire des partenariats qui s'imposent pour la réalisation de ce projet et si possible être en mesure de nous le présenter au printemps 2025 lors d'une rencontre de quartier, en même temps que la présentation des plans pour le parc BMX.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-09-05**

**10- Motion de remerciement :** M. St-Jules lit la lettre de démission de conseiller de quartier de M. Béland, qui prend sa retraite après avoir consacré plus de 20 ans aux conseils de quartier. Puis, il lui adresse un hommage en relatant les grandes étapes de sa carrière et en citant ses qualités d'humain.

La motion de remerciements est proposée par tous les membres du conseil de quartier et adoptée à l'unanimité pour souligner l'implication soutenue d'un bénévole extraordinaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-09-06**



**11- Entretien des patinoires et de la pelouse :** Si jamais vous connaissez des sous-traitants locaux, il y a possibilité de faire des appels d'offres.

**12- Activités locales :** aucune activité n'est annoncée.

**13- Budget :**

a) **Conseil de quartier :** La mise à jour du solde de la petite caisse est de 1750,88 \$.

b) **Projets structurants : aide financière pour construction de barrières**

M. Béland a acheté les matériaux et a construit 10 barrières de sécurité pour un montant s'élevant à 425 \$.

**Remboursement des frais pour la construction de barrières**

Il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Janique Boutin, que l'on rembourse 425 \$ à M. Réginald Béland pour l'achat de matériaux servant à la construction de 10 barrières de sécurité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-09-07**

**14- Varia**

a) **Niveleuse | Chemins Beaulieu/Beaudet :** M. Beaudet informe que quand la niveleuse est passée sur les chemins Beaulieu/Beaudet, dans le fossé, le foin était tout couché. Il se demande si en dépit des problèmes de main-d'œuvre, les superviseurs sont conscients de la tâche à réaliser par leurs opérateurs. Les commentaires seront transmis.

**15- Questions, interventions du public**

a) **Nettoyer la végétation aux arrêts-stops :** il faut appeler les travaux publics et indiquer les endroits où c'est dangereux pour la visibilité.

b) **Poste vacant de conseiller de quartier :** Avec la démission de M. Béland, un poste de conseiller de quartier se libère. Les personnes intéressées peuvent manifester leur intérêt en écrivant à [communications@ville.valdor.qc.ca](mailto:communications@ville.valdor.qc.ca).

**16- Date de la prochaine assemblée**

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 13 novembre 2024 à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

**17- Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé par Mme Stéphanie Dubé, de lever la séance. Il est 20 h 22.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-09-08**

---

CHANTAL GAIGNARD  
Secrétaire d'assemblée

